

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St-Esabeth.
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 5.
 Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
 Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
 6 mois, 6 fr.
 Hors du département. . . 1 an, 12 fr.
 Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Bulletin Administratif.

Appel à l'activité des 40,000 hommes formant la 2^{me} portion du contingent de la classe de 1852.

Le Préfet de la Loire aux Maires du département.

MESSIEURS,

Un décret impérial en date du 5 de ce mois appelle à l'activité les jeunes soldats restés disponibles sur le contingent de la classe de 1852.

La mise en route de ces jeunes soldats aura lieu du 5 au 10 février prochain.

Ceux appartenant au département de la Loire sont convoqués pour le 8, à Montbrison, afin d'être passés en revue le 9, veille du départ.

Vous ne tarderez pas à recevoir des ordres de route qui leur sont destinés. Je vous recommande de leur faire remettre sans délai et de m'adresser le certificat constatant cette notification.

Pour faciliter encore aux Pères de famille les moyens de faire remplacer leurs fils, vous annoncerez dans votre commune que le conseil de révision tiendra à cet effet deux nouvelles séances, à la Préfecture, les jeudis 26 janvier, et 2 février prochain, à midi précis. Les pièces des remplaçants devront être déposées au bureau militaire, 8 jours au moins à l'avance.

Recevez, etc. Le Préfet, H. PONSARD.

Avis aux Sages-Femmes.

Les sages-femmes des communes rurales qui, pendant l'année 1853, ont opéré gratuitement des accouchements chez des familles indigentes, sont invitées à en adresser sans retard, et avant le 26 janvier, la liste à la Sous-Préfecture.

L'état d'indigence des personnes inscrites sur ces listes devra être certifié par le Maire.

MM. les Maires sont invités à communiquer cet avis aux sages-femmes résidant dans leur commune.

Le Préfet de la Loire, H. PONSARD.

ARRÊTÉ DU RECTEUR.

Le RECTEUR de l'Académie départementale de la Loire, a pris l'arrêté suivant :

Vu l'art. 45 de la loi du 15 mars 1850, et l'art. 10 du décret du 7 octobre même année, pour l'exécution de ladite loi,

ARRÊTÉ :

Du 4^o au 15 février 1854, la liste des enfants qui doivent être admis gratuitement dans les écoles publiques de l'Académie de la Loire,

Feuilleton.

Entrevue du Niémen.

Suite et fin.

Alexandre avoua que ces conditions étaient parfaitement justes, et que la France n'en pouvait pas accepter d'autres. Napoléon, continuant, amena ce prince à reconnaître que si l'Angleterre s'obstinait après de telles propositions, il fallait bien cependant qu'on la contraignît à céder, car le monde ne devait pas être éternellement troublé pour elle ; et il lui prouva qu'on avait le moyen de la réduire par une simple déclaration. — Si l'Angleterre, dit-il, refuse la paix à ces conditions, proclamez-vous l'allié de la France ; annoncez que vous allez unir vos forces aux siennes, pour assurer la paix maritime. Faites savoir à l'Angleterre qu'entre la guerre avec la France, elle aura la guerre avec le continent tout entier, avec la Russie, avec la Prusse, avec le Danemark, avec la Suède et le Portugal, qui devront obéir quand nous leur signifierons nos volontés ; avec l'Autriche elle-même, qui sera bien obligée de se prononcer dans le même sens, si vous et moi lui déclarons qu'elle aura la guerre avec nous, dans le cas où elle ne voudrait pas l'avoir avec l'Angleterre, aux conditions par nous énoncées. L'Angleterre alors, exposée à une guerre universelle, si elle ne veut pas conclure une paix équitable, l'Angleterre déposera les armes. — Tout ceci, ajoutait Napoléon, doit être communiqué à chaque capitaine avec assignation de termes précis et prochains pour se décider. Si l'Angleterre ne cède pas, nous agirons en commun, et nous trouverons

pendant l'année 1854, sera dressée par les maires des communes, de concert avec les ministres des différents cultes.

Cette liste, approuvée par le conseil municipal, sera soumise à M. le Préfet pour être arrêtée définitivement.

Fait à Montbrison, le 4 janvier 1854.

Le Recteur de l'Académie de la Loire,
 DU CHEVALARD,

MONNAIES. — Décret du 12 janvier. — Art. 1^{er}. Les pièces d'or de dix francs qui seront fabriquées à l'avenir seront du diamètre de 17 millimètres.

Art. 2. Le poids et les tolérances de poids et de titre desdites pièces sont maintenus tels qu'ils sont fixés par le décret du 5 mai 1848.

Art. 3. Il sera fabriqué des pièces de cinq francs en or.

Art. 4. La pièce de cinq francs sera de la taille de 620 pièces au kilogramme, au poids de un gramme 629 et au diamètre de 11 millimètres. Les titres et les tolérances de titre seront les mêmes que ceux fixés par la loi du 7 germinal an II.

Art. 5. La tolérance de poids accordée pour la fabrication des pièces de 5 francs, en or, sera de trois millièmes en dessus et de trois millièmes en dessous du poids légal.

Bulletin local.

Roanne, 22 Janvier 1854.

Il y a eu lundi dernier un grand bal à la Sous-préfecture de Roanne.

Sa Majesté l'Empereur, dont le cœur a toujours été sensible pour les malheureux, a envoyé à notre administration municipale une somme de deux mille francs pour être versée dans la caisse des pauvres.

Outre cela, Sa Majesté a envoyé à l'établissement aumônier du Phénix un écriin de couteaux de table en argent, marqués à son chiffre, destiné à augmenter les objets que les dames de l'établissement précité se disposent à mettre en loterie, pour le produit, en être employé en œuvres de charité.

Notre excellent compatriote, M. le Ministre de Persigny, a aussi pensé aux pauvres du Phénix : il a envoyé, pour

de suffisantes indemnités, pour nous dédommager de cette continuation de la guerre. Deux pays fort importants, l'un des deux surtout pour la Russie, résisteront peut-être. Ce sont le Portugal et la Suède, que leur position maritime subordonne à l'Angleterre. Je m'entendrais, dit Napoléon, avec l'Espagne relativement au Portugal. Vous, prenez la Finlande, comme dédommagement de la guerre que vous aurez été amené à faire contre la Suède. Le roi de Suède, il est vrai, est votre beau-frère et votre allié ; mais, puisqu'il est votre beau-frère et votre allié, qu'il suive les changements de votre politique, ou qu'il subisse les conséquences de sa mauvaise volonté. La Suède, répéta souvent Napoléon, peut être un parent, un allié du moment, mais c'est l'ennemi géographique. Pétersbourg se trouve trop près de la frontière de Finlande. Il ne faut plus que les belles Russes de Pétersbourg entendent de leurs palais le canon des Suédois.

Après avoir assigné à Alexandre la Finlande comme prix de la guerre contre l'Angleterre, Napoléon lui fit entrevoir quelque chose de plus brillant encore, du côté de l'Orient. — Vous devez, dit-il à Alexandre, me servir de médiateur auprès de l'Angleterre, et de médiateur armé qui impose la paix. Je jouerai le même rôle pour vous auprès de la Porte. Je lui signifierai ma médiation : si elle refuse de traiter à des conditions qui vous satisfassent, ce qu'il ne faut pas espérer dans l'état d'anarchie où elle est tombée, je m'unirai à vous contre les Turcs, comme vous vous serez uni à moi contre les Anglais, et alors nous ferons de l'empire ottoman un partage convenable.

C'est surtout ici que le champ des hypothèses devenait immense, et que l'imagina-

la même loterie, un superbe vase de porcelaine de la manufacture de Sèvres.

Nous avons lu dernièrement dans le journal de Saint-Etienne, que Sa Majesté l'Impératrice Eugénie, dont le cœur est toujours ouvert pour les nécessiteux, avait aussi envoyé divers objets destinés à être mis en loterie au profit des pauvres de la ville de Saint-Etienne.

La quête, qui a été faite pour les indigents dans notre ville, a produit neuf cents francs de plus que celle de l'année dernière. L'on voit par là que les bourses se sont ouvertes en proportion des besoins urgents de la circonscription.

Par décret récent, Sa Majesté l'Empereur a ordonné que deux millions seraient distribués aux bureaux de bienfaisance de l'Empire.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Compte rendu.

L'Assemblée générale de la ville de Roanne s'est réunie dimanche dernier, 15 du courant. M. Dumarais, son président, lui a fait connaître en ces termes la situation de la Société :

D'après l'article 16 de nos statuts, l'Assemblée générale de la Société de secours mutuels doit se réunir chaque année, dans le courant de janvier, pour entendre l'exposé de sa situation et pour prononcer sur les questions que le bureau peut avoir à lui soumettre. C'est pour satisfaire à cette prescription que nous vous avons réunis. Votre bureau n'a aucune proposition nouvelle à vous faire ; nous nous bornerons à vous présenter la situation de la Société qui n'est définitivement constituée que depuis quelques mois.

Le nombre des sociétaires admis est actuellement de 87, et celui des membres honoraires de 95. Nous devons croire que le nombre des sociétaires s'accroîtra rapidement en raison des avantages évidents qu'offre notre association.

tion des deux souverains s'égara dans des combinaisons infinies. Le premier vœu de la Russie était d'obtenir tout de suite, quoiqu'il arrivât de la négociation avec la Porte, une portion quelconque des provinces du Danube. Napoléon y consentait en retour de l'assistance que la Russie lui prêterait dans les affaires d'Occident. Cependant, comme il était probable que les Turcs ne céderaient rien, la guerre allait s'ensuivre, et après la guerre le partage. Mais quel partage ? La Russie pouvait avoir, outre la Bessarabie, la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie jusqu'aux Balkans. Napoléon devait désirer naturellement les provinces maritimes, telles que l'Albanie, la Thessalie, la Morée, Candie. On trouverait dans la Bosnie, dans la Serbie, quelques dédommagements pour l'Autriche, soit en les lui cédant en toute propriété, soit en faisant de ces territoires l'apanage d'un archiduc, et on tâcherait de la consoler ainsi de ces bouleversements du monde, desquels elle sortait chaque fois plus amoindrie, et ses rivaux plus grands.

On se figure le jeune Czar, humilié la veille, venant demander la paix au camp de Napoléon, n'ayant sans doute aucune inquiétude pour ses propres Etats, que l'éloignement savait des désirs du vainqueur, mais s'attachant à perdre une notable portion du territoire de son allié le roi de Prusse, et à se retirer déconsidéré de cette guerre ; qu'on se le figure transporté soudainement dans une sorte de monde, à la fois imaginaire et réel, imaginaire par la grandeur, réel par la possibilité, se voyant, un lendemain d'une défaite éclatante, sur la voie de conquérir la Finlande et une partie de l'empire turc, et de recueillir d'une guerre malheureuse, plus qu'on ne recueillait jadis d'une guerre heu-

Nous avons à rayer des contrôles quelques sociétaires qui n'ont pas payé leur cotisation depuis plus de trois mois. C'est une prescription formelle de l'article 10 de nos statuts.

Il y a eu neuf malades secourus en 1853 ; ils sont rétablis. Il ne nous reste que trois sociétaires malades, les nommés Gerbey Michel, Bourg Antoine et Dubost Jean. Tous les soins dont ils auront besoin leur seront donnés.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour pour cet objet ont été,

Pour indemnités aux malades, de 167 f. 50 c.
 Pour honoraires du médecin, de 48, 00
 Pour médicaments, de 55, 55

total 269 f. 05 c.

Les comptes sont tenus régulièrement par le trésorier. Nous veillerons à ce qu'il ne s'y glisse pas d'erreurs.

L'état de votre caisse est satisfaisant : il y reste actuellement 5701 f. 95 c. disponibles, dont 5646 en dépôt à la caisse d'épargne, et 55 f. 95 c. entre les mains de votre trésorier. Sur cet existant en caisse, 2820 fr. proviennent des dons faits par les membres honoraires de la Société. D'autres fonds plus considérables viendront certainement encore augmenter nos ressources, car d'après le décret du 22 janvier 1852, dix millions devront être distribués entre les sociétés de secours mutuels sur les produits de la vente de biens qui ont fait retour au domaine de l'Etat.

Vous le voyez, dès à présent des secours vous sont assurés pour plus de trois fois le montant des cotisations que vous avez eu à payer ; et la bienveillance de l'empereur vous garantit de plus grands avantages encore pour l'avenir. Faites-le donc comprendre à vos camarades, aux ouvriers laborieux de cette ville pour qu'ils viennent faire partie d'une association qui, à ses avantages matériels, réunit

reuse, comme si l'honneur d'avoir été vaincu par Napoléon, équivalait presque à une victoire, et en devait rapporter les fruits ; qu'on se figure ce jeune monarque, avide de gloire, la cherchant partout depuis sept années, tantôt dans la civilisation précoce de son empire, tantôt dans la création d'un nouvel équilibre européen et ne rencontrant que d'immortelles défaites, puis trouvant tout à coup cette gloire si recherchée dans un système d'alliance avec son vainqueur, alliance qui devait le faire entrer en partage de la domination du monde, au dessous, mais à côté du grand homme qui voulait bien le partager avec lui, et valoir à la Russie les belles conquêtes promises par Catherine à ses successeurs, tombées depuis Catherine dans le royaume des chimères ; qu'on se le figure, disons-nous, passant si vite de tant d'abattement à de si hautes espérances, et on comprendra sans peine son agitation, son enivrement, sa subite amitié pour Napoléon, ami qui prit sur le champ les formes d'une affection enthousiaste, et assurément sincère, au moins dans ces premiers instants.

Alexandre, qui était, comme nous l'avons déjà dit, doux, humain, spirituel, mais mobile autant que son père, se jeta brusquement dans la nouvelle voie, qui lui était ouverte par son habile séducteur. Il ne quittait pas une fois Napoléon sans exprimer une admiration sans bornes. — Quel grand homme ! disait-il sans cesse à ceux qui l'approchaient ; quel génie ! quelle étendue de vues ! quel capitaine ! quel homme d'Etat ! que ne l'ai-je connu plus tôt ! que de fautes il m'eût épargnées ! que de grandes choses nous eussions accomplies ensemble ! — Ses ministres qui l'avaient rejoint, ses généraux qui l'entouraient, s'apercevaient de la séduction exer-

ceux de créer entre vous de nouveaux liens de bienveillance mutuelle

Du MARAIS.

Dimanche dernier, un adroit filou a soustrait une somme de 155 fr. à un boulanger de notre ville. S'étant aperçu que ce boulanger avait reçu une somme d'argent assez forte, il entra peu après et demanda à faire changer une pièce d'un franc contre de la monnaie. Le boulanger tira son tiroir partagé en plusieurs compartiments, ayant sur le devant des pièces de billon et la monnaie d'argent; au fond avaient été mis les écus qu'il venait de recevoir. Notre filou n'ayant pas aperçu les écus, prit ses vingt sous et sortit tout penaud. Il entra dans un café, y but un verre de liqueur et revint encore peu après demandant à changer une pièce de 20 f. contre des écus. Le boulanger, étonné de voir revenir notre industriel-filou, regarda attentivement la pièce d'or, et retira du fond de son tiroir quatre pièces de cinq francs en retour.

Le but du filou était atteint: il avait vu que la somme d'argent comptée au boulanger quelques instants auparavant était au fond du tiroir. Dès lors il conçut l'idée de s'en approprier une portion. Il proposa au boulanger de lui choisir toutes les pièces de 5 fr. d'Italie et qu'il lui en donnerait un sou par fr. de plus que leur valeur. Le boulanger accepta, et, pour les choisir, il lui fallut tirer entièrement le tiroir contenant l'argent; il fut mis sur la banque. La femme du boulanger était présente ainsi qu'un de ses ouvriers. Le filou quitta la place qu'il occupait et se plaça près du tiroir et précisément devant la boulangère, de manière à lui ôter la vue de l'argent. Puis, touchant du doigt une pièce d'Italie, le boulanger la mit de côté, et successivement autant qu'il en fut trouvé; le filou les prenait à travers celles qui étaient françaises; mais il paraît que chaque fois qu'il mettait la main dans le tiroir, il faisait adroitement la soustraction de plusieurs pièces, sans que les personnes présentes s'en aperçussent.

Le boulanger, pensant avoir quelques autres pièces d'Italie dans sa chambre à coucher, monta pour s'en assurer et confia son tiroir à sa femme. L'étranger en fut interdit et demanda à celle-ci où allait son mari: elle répondit qu'il allait venir. Le filou, pensant avoir été découvert, était dans une transe difficile à décrire: l'eau lui décollait par la figure, surtout depuis que la boulangère avait renfermé le tiroir

et refusé de le laisser fouiller dedans, malgré ses instances.

Néanmoins, le mari, qui n'avait pas trouvé d'autres pièces d'Italie, revint, et le filou disparut alors.

Aussitôt après son départ, le boulanger réfléchissant à l'intérêt que pouvait avoir l'étranger à rechercher les pièces de 5 f. d'Italie, se mit à compter ses écus et reconnut que le filou lui avait soustrait 27 pièces de 5 f. Il courut bien vite prévenir la police, mais toutes recherches furent inutiles.

Pour que quelque autre personne ne se laisse pas endormir aux belles paroles de notre industriel, nous donnons ici-bas son signalement:

Taille d'un mètre 80 et plus, figure allongée, forte et fraîche, blonde et rasée, coiffé d'un beau chapeau à forme haute; gilet en satin à fleurs, paletot brun et neuf, ayant néanmoins une poche tant soit peu décousue, pour faciliter sans doute l'introduction de la main subreptrice; pantalon à raies un peu grises. — Enfin l'accent allemand.

MALADIE ET TAILLE DE LA VIGNE.

Notre précédent numéro contenait un article qui faisait présumer que le froid assez rude des jours derniers avait fait disparaître, dans le Beaujolais, la crasse que la maladie avait incrustée sur beaucoup de treilles. Nous le souhaitons sans y croire positivement.

On a généralement remarqué que les treilles de Mornans, plant à peu près semblable aux Chasselas de Fontainebleau, ont été beaucoup plus atteintes en 1853 que dans les années précédentes, et que la maladie se propage de plus en plus.

Si la poussière qui se forme sur les raisins provient d'un insecte, le moyen le plus rationnel de le détruire ou au moins de le diminuer, c'est 1° de tailler toutes les treilles atteintes tout près de la tige montante, de râcler même le bois; 2° d'enfourer cette râclure, d'enlever les jets coupés et de les brûler. Par ce moyen, lorsque la vigne poussera, aucune poussière scémale n'existera plus sur les ceps, le vent ne pourra plus la porter à leurs et y faire germer la maladie. Il serait alors nécessaire qu'une mesure générale fût ordonnée pour traiter ainsi toutes les treilles, dont la hauteur et les nombreuses branches sont par cela même plus propices à la propagation du mal.

Il est à remarquer qu'en 1853, nos environs ont eu plusieurs endroits atteints. Ainsi Perreux, Riorges, Pouilly-les-Nonains et quelques communes de la côte de Renaison ont eu 50 ceps atteints, quant l'année précédente, on en avait aperçu que quelques-uns.

Les vignes, qui ont été malades en plein champ, devront être taillées proprement et râclées avec la serpette là où on apercevra des points noirs sur le bois. Les sarments devront être brûlés; les feuilles ramassées en tas devront être enfouies et saupoudrées avec de la chaux, si cela est possible.

Voilà, selon nous, les moyens les plus faciles et les plus présumables de faire disparaître le fléau, car alors on n'a que le bois à soigner, à râcler, au lieu que lorsque les

feuilles sont poussées, il est très-difficile ou presque impossible de triompher de la maladie répandue dans les feuilles ou dans les branches, sans atteindre ou faire périr les parties végétales, car il est reconnu que tout ce qui est acide, stiptique ou acrimonieux peut atténuer le mal. Ainsi, nous avons fait l'essai d'eau de chaux, d'eau salée, dans des proportions incapables d'altérer le raisin ou les feuilles; des raisins couverts de la poussière blanche s'en trouvaient débarrassés par une lotion momentanée. On voyait alors la poussière surnager sur le liquide. Mais on ne pouvait en agir ainsi sur toutes les feuilles et les branches: c'eût été un ouvrage à peu près impossible, à moins d'asperger d'eau fraîche lancée avec force sur des treilles, aspersions qui, dans bien des endroits, ont produit des améliorations positives. Mais comment user de parcille mesure dans des vignobles étendus?

Le meilleur moyen, le temps le plus propice, c'est de faire ce que nous conseillons plus haut, au moment de la taille, parce qu'alors l'œil peut voir partout le cep et remarquer facilement les branches qui ont souffert. Le mal sera d'autant mieux déraciné, que nous pensons que le froid a dû tuer en partie l'insecte malfaisant, et que l'on a remarqué que la maladie n'est survenue qu'à la suite d'hivers peu rigoureux.

Puisque nous en sommes à parler de la taille de la vigne, nous allons communiquer une observation que nous avons faite il y a plusieurs années.

Étant allé un jour à St-Maurice-sur-Loire, dans le mois de février, nous aperçûmes dans sa vigne un propriétaire qui taillait. Le temps était clair, le froid vif; néanmoins le soleil brillait sur l'horizon.

Nous adressâmes la parole à cet homme et lui demandâmes comment il se faisait que par un froid si piquant il se mettait à tailler sa vigne.

— Je n'ai rien à faire autre, dit-il, et ce que je fais maintenant sera toujours fait.

Fin septembre suivant, nous eûmes occasion de repasser dans le même endroit. Notre homme relevait alors sa vigne; nous lui demandâmes si le ragon qu'il avait taillé en février avait prospéré. — Venez voir, nous dit-il, il a du vin le double des autres.

Nous concluons de cette observation que le froid avait sans doute resserré la sève et que la vigne n'avait pas pleuré, comme il arrive quand on la taille au printemps ou dans un temps chaud, parcequ'alors elle s'épouse, parce que la sève qui s'échappe pendant le jour se congèle quelquefois pendant la nuit, ou inonde les bourgeons productifs et les rend infertiles.

Nous livrons cette réflexion aux vigneron. Ils peuvent essayer le procédé de la taille de bonne heure, sauf à adopter la méthode, si elle est bonne, ou à la rejeter, si elle est mauvaise. J. Ch.

COMPOSITION D'UN POTAGE AU RIZ SANS PAIN POUR 4 PERSONNES.

Après avoir lavé le riz, mettez-le sur le feu et laissez-le bouillir 2 à 5 heures avec du sel, de l'eau en quantité suffisante pour empêcher d'attacher et du beurre.

Voici les quantités et le prix de ce potage. 250 grammes de riz . . . » 20 cent. 2 bonnes pommes de terre . . » 05 62 grammes de beurre . . . » 15

Total . . . » 38 cent.

Ce potage au riz est meilleur qu'avec le

lait et demande beaucoup moins de soins et il est plus délicat.

Avec le lait il est plus cher et on le brûle plus souvent.

Quatre à cinq heures après l'avoir pris, l'estomac n'éprouve qu'un besoin ordinaire de nourriture.

Il peut être fait avec tous autres légumes tels que haricots, choux, etc., selon les goûts.

Ce serait même encore une très bonne économie dans une famille de préparer au gras, en mettant 500 grammes de porc frais ou salé dans la marmite, alors on économiserait le beurre et on pourrait conserver le porc pour dîner.

On peut le préparer dans une casserole sur le poêle, ou enfin devant le feu dans une cafetière; il faut le faire réduire en bouillie.

Le charbon n'est pas compté, parce qu'à cette époque il y a du feu partout.

(ECHO DU HAVRE.)

REMEDE CONTRE LES ENGELURES.

Baignez trois ou quatre fois par jour la partie atteinte d'engelures dans de l'eau de céleri, puis la garantir du froid. On est certain d'obtenir une guérison parfaite en moins de quatre à cinq jours d'usage de cette eau, quelle que soit la gravité du mal.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Table with 2 columns: NATURE DES DENRÉES and PRIX. Rows include Froment, 1er qual., 2e qualité, Seigle, 1er qualité, 2e qualité, Orge, and Fèves.

AUX DAMES DE ROANNE.

Dors, mon enfant, dors bien jusqu'à l'aurore; Mes pauvres seins taris, A ton réveil, demain, pourront peut-être encore T'épargner quelques cris!... Ainsi disait, dans sa douleur amère, Sous son âtre glacé la tendre et triste mère D'un enfant nouveau-né. Veuve et sans pain, près d'un reste de lampe, Elle filait, à la lueur tremblante, Pour quelques grains de blé!... Il était cher!... Et sa glane finie!... Bientôt allait commencer l'agonie De deux enfants du ciel!... O Dieu tout bon! entends leur dernier râle... Ils vont mourir!... De cette heure fatale Retire-leur le fiel!... Un riche est là, tout près de leur demeure, Dans ses lambris dorés, il repose à cette heure Sur de moelleux sofas. Inspire-le, mon Dieu! Dans ta clémence, Fais qu'il daigne accourir, apaiser leur souffrance; Sauve-les du trépas!... Toi, qui du passereau pourvois à la pâture, Toi, qui du lys des champs entretiens la parure, De ta bénigne main, Laisseras-tu mourir de froid et de misère, Sur leur pauvre grabat, et l'enfant et la mère, Faute d'un peu de pain!... Mais non, grand Dieu! ces êtres, ton ouvrage, Ne doivent pas périr! Tu toucheras les cœurs de ton doigt débonnaire; Le riche répandra le baume salutaire Sur la plaie du martyr. GABRIELLE X. R.

Nouvelles diverses.

S. M. l'Impératrice vient d'accorder un brevet à M. Fichet, serrurier-mécanicien, et de le nommer son fournisseur. Déjà M. Fichet avait été honoré de celui de S. M. l'Empereur. Cette haute distinction qu'il vient de recevoir est la récompense de ses longs travaux et des améliorations qu'il continue d'apporter dans sa profession.

Une arrestation assez singulière s'est faite ces jours-ci à la barrière de Belleville.

Un individu d'une tournure suspecte, entré de grand matin dans Paris par la barrière de Belleville; les employés, lui trouvant une démarche un peu embarrassée par le poids d'un fardeau qu'il portait, le questionnèrent, et visitèrent le contenu de ce paquet.

Grand fut leur étonnement de trouver une quantité considérable d'argenterie. Pris par eux pour un voleur, il fut mis au violon.

D'après les explications qui eurent lieu devant le commissaire de police, il fut reconnu que c'était un voleur d'une certaine spécialité: c'était un contrefacteur des procédés d'argenterie galvanique.

Voici en quoi consiste l'industrie de cet homme:

Il parcourt les restaurants, cafés, marchands de vins, et, par la promesse du bon marché, qui est toujours un appât si attrayant, il obtient qu'on lui donne à réargenter les couverts galvanisés dont un long usage commence à altérer la couche d'argent; puis s'emparant de ce qui reste d'argent sur les couverts, dont la valeur s'élève quelquefois jusqu'à 12 fr., il les recouvre à nouveau d'une légère couche dont la valeur s'élève tout

quel assistaient les trois souverains, et qui avait toujours lieu chez Napoléon, on se sépara de bonne heure, et les deux empereurs allaient s'enfermer ensemble, privés de laquelle Frédéric-Guillaume était exclu, et qui s'expliquait toujours de la même manière, par les efforts d'Alexandre auprès de Napoléon pour recouvrer la plus grande partie de la monarchie prussienne.

Ce n'était pas d'elle cependant qu'il s'agissait dans ces longs tête-à-tête, mais de l'immense système européen, au moyen duquel on allait dominer l'Europe en commun. Le partage possible, probable, de l'empire turc, était le sujet continué de l'entretien. Un premier partage avait été discuté, comme on vient de le voir, mais il semblait incomplet. La Russie avait les bords du Danube jusqu'aux Balkans; Napoléon avait les provinces maritimes, telles que l'Albanie et la Morée. Les provinces intérieures, telles que la Bosnie, la Serbie, étaient données à l'Autriche. La Porte conservait la Roumélie, c'est-à-dire le sud des Balkans, Constantinople, l'Asie-Mineure, l'Égypte. Ainsi, d'après ce projet, Constantinople, la clef des mers, et dans l'imagination des hommes la vraie capitale de l'Orient, Constantinople, tant promise aux descendants de Pierre-le-Grand par l'opinion universelle, opinion formée des espérances des Russes et des craintes de l'Europe, Constantinople restait, avec Sainte-Sophie, aux barbares de l'Asie!

Alexandre y revint plus d'une fois, et un partage plus complet, qui eût donné à Napoléon, outre la Morée, les îles de l'archipel, Candie, la Syrie, l'Égypte; mais Constantinople aux Russes, lui aurait plu davantage. Toutefois Napoléon qui croyait en avoir assez fait, trop même, pour s'attacher le jeune empereur, ne voulut jamais aller aussi loin. Céder Constantinople, n'importe à qui, fut-ce à un

ennemi déclaré de l'Angleterre, laisser faire ainsi à quelqu'un, lui vivant, la conquête la plus éblouissante qui se pût imaginer, ne devait pas convenir à Napoléon. Il pouvait bien comme obéissant à une tendance naturelle des choses, et pour résoudre beaucoup de difficultés européennes, pour se donner enfin une puissante alliance contre l'Angleterre, il pouvait bien permettre au torrent de l'ambition russe de venir battre le pied des Balkans, surtout dans le désir de détourner ce torrent de la Vistule, mais il ne voulait pas lui laisser dépasser ces montagnes tutélaires. Il ne voulait pas que l'œuvre la plus éclatante des temps modernes fût accomplie par quelqu'un à sa face, à côté de lui! Il était trop jaloux de la grandeur de la France, trop jaloux d'occuper à lui seul l'imagination du genre humain, pour consentir à un tel empicement sur sa propre gloire!

Aussi, malgré l'envie de séduire son nouvel ami, il ne se prêta jamais à un autre partage que celui qui eulvait à la Porte les provinces du Danube mal attachées à l'empire, et la Grèce déjà trop réveillée pour subir longtemps le joug des Turcs.

Un jour les deux empereurs, au retour d'une longue promenade, se renfermèrent dans le cabinet de travail, où se trouvaient étalées de nombreuses cartes de géographie. Napoléon, paraissant continuer une conversation vivement engagée avec Alexandre, demanda à M. Méneval une carte de Turquie, la déploya, puis repréna l'entretien, et posant tout à coup le doigt sur Constantinople, s'écria plusieurs fois, sans s'inquiéter d'être entendu du secrétaire, dans lequel il avait une confiance absolue: Constantinople! jamais! c'est l'empire du monde! — Tais-toi.

Napoléon III. paraît être de l'avis de son oncle...

plus à 4 ou 5 fr. pour la douzaine, et fait payer pour son travail 30 fr. par douzaine.

Mais un fait plus grave encore que cette indigne tromperie, c'est que les convertis ainsi réargentés par lui étaient revêtus, avant l'opération qu'il leur faisait subir, de la marque de la maison CHRISTOPHE, qui se trouve par ce fait altérée.

Il y a là un fait dont la gravité appelle toute la sollicitude des magistrats.

Les scellés ont été mis sur l'atelier, et l'individu mis en état d'arrestation.

Depuis longtemps on commet des vols, auxquels on a donné le nom de vols à l'américaine, et l'on a peine à concevoir qu'aujourd'hui encore, ce genre de soustraction puisse réussir : cependant mercredi dernier, à Clermont, un pauvre marchand colporteur en a été victime.

Cet homme, passant dans la rue de l'Écu, s'arrêta devant la boutique d'un horloger, et il y fut accosté par un étranger qui, s'exclamant sur la beauté des environs de Clermont, lui parla de Royat et le pria de lui indiquer le chemin qui y conduit.

« Je vais vous le montrer, » lui répondit le colporteur, et il se dirigea avec l'inconnu sur la place de Jaude. Là, un second étranger vint à leur rencontre, et, dans un langage fort peu intelligible, il parla également de Royat, et, sur les instances de ces deux hommes, le colporteur se décida à les y mener. Là, on se rafraîchit, et l'on donna au guide 20 francs pour sa peine.

Charmé d'une aussi bonne aubaine, il se confondit en remerciements, et, dans l'espoir d'un gain nouveau, il n'hésita point à accepter l'échange d'une assez grande quantité de pièces d'or, contre tout le numéraire en argent dont il pouvait disposer. Son logement était proche, il y courut, et apporta un sac contenant toute sa petite fortune, qu'il remit aux inconnus; ceux-ci, à leur tour, lui donnèrent des rouleaux d'or, qu'ils assurèrent contenir 1.600 francs, et le troc terminé, ils disparurent. Bientôt après le colporteur trouva dans les rouleaux 40 à 50 sous. Désolé et tout en pleurs, il a porté plainte, mais on n'a pu encore découvrir les hardis malfaiteurs qui l'avaient ruiné.

Voici de curieux renseignements sur les forces militaires de la France :

L'effectif réel des officiers, sous-officiers et soldats d'infanterie, prêts à entrer en campagne, est de 240.000 hommes. Pour la cavalerie, il est de 52.000 à 55.000 sabres. Pour l'artillerie, de 560 bouches à feu et de 28.000 à 30.000 hommes, y compris le train des équipages. L'effectif réel des officiers et soldats de toutes armes pouvant entrer immédiatement en campagne est donc de 300.000 hommes et de 60.000 chevaux.

Il y a en France 100 régiments d'infanterie de 5 bataillons, pouvant donner sur-le-champ deux bataillons de guerre de 4.000 hommes et garder les cadres du bataillon de dépôt destiné à recevoir, au besoin, de 100.000 à 120.000 hommes de réserve, et qui seraient promptement mobilisables par suite de l'état avancé de leur instruction militaire.

Notre infanterie se compose, en outre, de 20 bataillons de chasseurs en voie d'organisation, de 9 bataillons de zouaves, de 6 bataillons de la légion étrangère, de 3 bataillons de tirailleurs indigènes, de 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, formant un effectif de 20.000 à 22.000 hommes, toujours en campagne, sans compter plusieurs compagnies de vétérans et de discipline.

Notre cavalerie se compose de 12 régiments de cavalerie de réserve, 20 régiments de cavalerie de ligne, 20 régiments de cavalerie légère, tous à 5 escadrons; 4 régiments de chasseurs d'Afrique, 3 régiments de spahis et le régiment des guides de l'Empereur, tous à 6 escadrons. Total, 60 régiments, 508 escadrons.

L'artillerie se compose de 14 régiments à 16 batteries, d'un régiment de pontonniers, de 15 compagnies d'ouvriers militaires, de 4 escadrons du train des équipages et de 5 compagnies de canonniers vétérans. Chaque batterie de campagne est de 2 obusiers et de 4 pièces de huit ou de douze.

Le génie se compose de 5 régiments ou 6 bataillons de 4.000 hommes chacun. Pour administrer tous ces corps de mouvements, il y a un corps des services administratifs divisés en 5 sections et un corps d'administration.

Pour en diriger les mouvements, il y a un état-major, un corps d'état-major et un état-major particulier de l'artillerie et du génie. Dans cette importante section, on compte 7 généraux de France, 80 généraux de division, 160 généraux de brigade et 560 officiers d'état-major.

Au fait, S. E. M. le ministre de la guerre, qui reçoit directement les ordres de l'Empereur et veille à leur stricte exécution.

On lit dans une correspondance du *Globe*, citée par le *Morning Chronicle* du 13 janvier : « Une sensation considérable a été produite par la nouvelle d'une découverte qui, si elle est réelle, est presque miraculeuse. Une personne de Paris prétend avoir découvert un procédé pour faire le pain, de manière à ce qu'il ne coûte que 19 centimes les quatre livres, ou moins d'un sou par livre, tandis

que le prix moyen en France est de cinq sous par livre. — Cette personne a fait plusieurs pains pour le gouvernement et pour des personnes initiées aux sciences. Ce pain est blanc, glutineux; il paraît être fait surtout avec de la farine de blé.

« L'inventeur, qui n'a pas pris de brevet, mais qui garde son procédé pour lui, assure que l'économie est toute dans le procédé et qu'elle ne résulte pas du mélange de substances inférieures. Il n'existe pas de substances farineuses à prix assez bas actuellement pour pouvoir faire le pain à un sou par livre. Il est possible qu'il y ait dans ce procédé nouveau moins de gluten que dans le pain des boulangers; mais, à en juger par le goût et l'apparence, les propriétés nutritives du pain ne sont pas inférieures de 10/10 à celles du pain ordinaire de la boulangerie, tandis que l'économie du prix est immense.

« Les assertions de l'inventeur semblent être incroyables; mais il a offert de fournir la preuve de ce qu'il avance, et il est en traité avec le gouvernement pour la vente de son secret. »

La cour de Lyon, dans sa dernière audience des appels de la chambre correctionnelle, sous la présidence de M. Loysen, a confirmé la condamnation à trois mois de prison prononcée par le tribunal de Lyon contre le nommé Bienvenu Raoux, pour fausseté nouvelle de nature à troubler la paix publique, répandue dans un bureau de tabac.

Cet individu, colon en Algérie, de passage à Lyon, avait dit que l'année prochaine on ne célébrerait pas la fête de l'Impératrice, parce que, avant deux mois, l'Empereur serait assassiné. M. le premier avocat général Falconnet a fait remarquer ce qu'avaient d'odieuses de telles paroles prononcées à l'instant où la poursuite devant le jury de Paris des auteurs de l'attentat de l'Hippodrome révélait les détestables espérances des partis.

Le sieur Bienvenu, qui rentrait en Algérie avec un permis de passage sur un navire de l'état, payait ce bienfait du gouvernement par les propos sauvages que nous avons rapportés.

— On lit dans un journal de Séville : « M. Victor Venitier, d'origine française, est parvenu, après plusieurs années de veilles et de travaux, à trouver le moyen d'appliquer l'électricité comme moteur. Ce prodigieux fluide, qui paraît destiné à changer la face du globe, est, dit ce journal, l'agent d'une machine ingénieuse, laquelle, d'après les hommes compétents qui l'ont vue, exerce une force prodigieuse. Qu'on juge des immenses services que cette invention peut rendre à la locomotion et à l'industrie.

M. Venitier, après avoir fait une exposition de sa machine, se prépare à se rendre à Paris dans l'objet de soumettre sa découverte à l'examen des corps savants et de solliciter un brevet d'invention. »

— Le retrait des sous se fait simultanément dans tous les hôtels de monnaie. Ce métal qui fut cloche, redeviendra probablement cloche. Après avoir soulagé la misère du pauvre, il chantera encore dans les airs l'appel aux hommes de bonne volonté. Puisse-t-il être entendu quand il dira là-haut comme ici-bas : Charité !

— On lit dans le *Messenger du Midi* : « Une audacieuse arrestation a eu lieu dans le département de Vaucluse, pendant la nuit du 5 au 4. La diligence qui fait le service de Pertuis à Avignon, et qui contenait sept voyageurs qui se rendaient à la foire de Villeneuve-lès-Avignon, a été brusquement assaillie à 4.500 mètres de Pertuis, par deux malfaiteurs armés, qui ont d'abord forcé le conducteur à descendre et à se laisser fouiller, puis ont fait sortir les voyageurs, qui ont été plus ou moins dévalisés; une somme de trois mille cinq cents francs leur a été soustraite. Quelques uns d'entre eux ont pu pourtant conserver leur argent.

« La justice informée s'est rendue aussitôt sur les lieux, et elle se livre à une enquête pour découvrir les coupables. »

— On lit dans le journal *l'Africain* : « Une découverte d'un haut intérêt pour la paléontologie a été faite aux portes de Constantinople par MM. Henrick et Gouvet, conducteurs des ponts et chaussées, près de la tranchée ouverte pour recevoir la conduite du Djebel-Ouach, à 700 mètres du pont El-Kantara. La tête d'un ossement empâté dans la couche calcaire du Mansourah ayant frappé par hasard leurs regards, ils firent fouiller le sol et ne tardèrent pas à mettre au jour un fémur de dimensions énormes qui n'appartenait évidemment à aucune des espèces animales existantes.

« Les fouilles ayant été continuées, on ne tarda pas à découvrir la plus grande partie des os des jambes de l'animal enfoui, des vertèbres, des côtes, une omoplate, des défenses analogues à celles des sangliers, mais d'une longueur de 50 à 55 centimètres, taillées en biseau; des dents, et enfin la partie supérieure de la tête de l'animal dans un état bien rare de conservation.

« Cette tête gigantesque n'a pas moins de 85 centimètres depuis les dents jusqu'à la nuque, et une largeur de 48 centimètres au droit de l'os frontal. Sa partie antérieure

s'épanouit en spatule et atteint une largeur de 40 centimètres au droit du museau. La mâchoire inférieure était armée de deux défenses; la partie antérieure de la mâchoire supérieure était armée de longues dents à section circulaire et taillées en biseau.

« Les jambes égales près celles d'un cheval; la courbe des côtes annonce que le gros-seur devait être au moins quadruple de celles d'un bœuf de grande taille; la tête a de l'analogie avec celle de l'hippopotame; la bouche devait être une machine d'une prodigieuse puissance, et ses défenses un formidable instrument de combat. Il ne nous est pas possible d'assigner un nom à cet étrange mammifère, qui appartient peut-être à la nombreuse famille des pachydermes antédiluviens.

« Le terrain dans lequel il a été trouvé est une roche calcaire tendre appartenant à l'étage falunien ou subalpennin de la formation tertiaire. Les fouilles que l'on a faites ont mis au jour des ossements appartenant évidemment à d'autres animaux, et nous savons que, près de Sidi-Mabrouk, on avait découvert, il y a quelques années, un assez grand nombre d'ossements, et, parmi ces ossements, la tête d'un animal de forme bizarre. »

La Compagnie Coloniale, dans le but de faire entrer dans une voie nouvelle la fabrication du chocolat, qui offre pour l'alimentation les plus précieuses des ressources, a fait édifier une fabrique modèle à Passy, entre la barrière de l'Étoile et le bois de Boulogne. Les soins les plus éclairés président, dans cette fabrique, au choix des matières premières et à tous les détails de la fabrication, dont la direction est confiée à un météoriste distingué. Rien n'a été négligé dans cet établissement pour ne livrer à la consommation que des produits d'une qualité parfaite et ne laissant rien à désirer soit sous le rapport du goût, soit au point de vue de la santé. Aussi regardons nous comme un devoir de signaler au public cet utile établissement.

55 ANNÉES de succès, et les attestations des plus célèbres médecins ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PÂTE DE REGNAULD AINÉ, contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, et Irritations de poitrine.

Cette Pâte ne se vend qu'en boîte entourée d'une bande de papier vert sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature REGNAULD AINÉ. — A Paris, rue Caumartin, 45.

GUÉRISON DES MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTÉSTINS PAR LE CHARBON DU DR BELLOC.

Le rapport approuvé par l'Académie Impériale de Médecine, constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître, par l'emploi de la Poudre ou des PASTILLES DE CHARBON DU DR. BELLOC.

On trouve dans l'instruction qui accompagne chaque préparation, quelques unes des observations consignées dans le rapport académique.

La Pâte de Regnaud aîné, la Poudre et les pastilles de Belloc se trouvent : A Montbrison, chez M. Fessy, pharm; à Roanne, chez M. MERCIER, ph.

Odontine et Elixir odontalgique. L'instruction qui accompagne ce dentifrice, fait connaître que leur savant auteur les a composés pour être substitués aux dentifrices ordinaires qui, pour la plupart, sont acides et ne blanchissent les dents qu'en altérant leur émail. Les hommes les plus compétents en conseilent l'usage comme étant toujours utile et ne pouvant jamais nuire. — Dépôt rue St Honoré, 154, à Paris, et dans toutes les villes.

Pilules de carbonate ferreux de VALLET, approuvées par l'Académie Impériale de Médecine. — D'après le rapport, cette préparation est inaltérable, ainsi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, pour guérir les pâles couleurs, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons, il faut s'assurer que chaque flacon porte, sur l'étiquette, la signature VALLET, Inventeur, à Paris, rue Caumartin, 45.

Pastilles de Bareswill (AU TANNATE DE QUININE), approuvées par l'Académie Impériale de Médecine.

Dans les convalescences et pour fortifier les constitutions débiles, les médecins les conseillent comme le tonique par excellence.

Les Pilules de VALLET et les Pastilles de BARESWill se trouvent à Montbrison, chez M. Fessy, ph.; à Roanne, chez M. Mercier, ph.

Annonces Judiciaires ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, M. Jean Paccard, propriétaire, demeurant à Luré, a signifié à Jeanne-Marie Souchon, épouse de Benoît Noyer, propriétaire et teneur, avec lequel elle est domiciliée à Juré, 2^e à M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne,

Un acte de dépôt fait au greffe dudit Tribunal, le quatre janvier courant, d'une copie collationnée d'un jugement de ce Tribunal du vingt décembre dernier, par lequel il a été retenu adjudicataire, au prix de huit mille trois cents francs, d'immeubles situés sur les communes de Juré et Saint-Marcel-d'Urfère, expropriés au préjudice dudit Benoît Noyer, consistant en bâtiments, prés, terre et bois.

Il leur a déclaré que ledit acte de dépôt et sa signification avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites, pouvant grever les immeubles à lui adjugés, leur faisant sommation d'avoir à inscrire celles de cette nature pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance; que dans l'intérêt des personnes inconnues du chef desquelles de semblables hypothèques pourraient exister, il ferait faire au journal *l'Echo Roannais* l'insertion prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait :

Signé MARCHAND.

Même Etude.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, de Roanne, du treize janvier mil huit cent cinquante-quatre, M. Jean-Marie Portier, propriétaire et négociant, demeurant à Roanne, M. Clerjon de Champagny, propriétaire, demeurant à Saint-Haon-le-Vieux, M. François Xavier Masson, gendarme, demeurant à Saint-Haon-le-Châtel, M. Jean Portier père, M. Paul Portier fils, tous deux solidaires et domiciliés à Saint-Rirand, ont signifié à Jeanne Mazieux, veuve de Louis Fournier, propriétaire, demeurant ci-devant à St-Haon-le-Châtel et maintenant à Saint-Nicolas-des-Biefs, 2^e à M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne,

Un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le vingt-sept décembre dernier, de deux copies collationnées, signées par M^e MARCHAND, avoué, d'un procès-verbal dressé par M^e Delagrèye, notaire, à Saint-Haon-le-Châtel, le quinze mai dernier, et d'un jugement du susdit Tribunal du douze juillet aussi dernier, par lesquels ils sont restés adjudicataires des immeubles dépendant de la faillite du sieur Louis Fournier, qui était marchand de vin demeurant à Saint-Haon-le-Châtel.

Ils leur ont déclaré que ledit acte de dépôt et sa signification avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites, pouvant grever les immeubles à eux adjugés, leur faisant sommation d'avoir à inscrire celles de cette nature pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance; que dans l'intérêt des personnes inconnues du chef desquelles de semblables hypothèques pourraient exister, ils feraient faire au journal *l'Echo Roannais* l'insertion prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait :

Signé MARCHAND.

Etude de M^e MAGNIEN, avoué à Roanne.

SÉPARATION DE BIENS.

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Roanne, le dix-neuf janvier mil huit cent cinquante quatre, Catherine Vial, épouse de Jacques Vignon, cultivatrice, demeurant à Néronde, a été séparée de biens d'avec ce dernier, ci-devant fermier et actuellement journalier, demeurant aussi à Néronde.

M^e François MAGNIEN, avoué près ledit Tribunal, demeurant à Roanne, continue d'occuper pour la demanderesse.

Pour extrait certifié sincère :

Signé MAGNIEN.

Etude de M^e COQUARD, huissier

VENTE

SUR SAISIE-EXÉCUTION.

Le vendredi 27 janvier courant, dix heures du matin, sur la place Ste-Elisabeth à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, de divers objets mobiliers consistant : en tables, chaises, commode, pendule, batterie de cuisine, tonneaux, cercles, bois etc.

Tribunal de Commerce DE ROANNE.

FAILLITE

DU SIEUR HUGUES BESACIER,
Marchand à Roanne.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du dix-neuf de ce mois, le sieur Hugues Besacier, marchand, demeurant au Mayolet, commune de Roanne, a été déclaré en faillite, à compter provisoirement du même jour; le dépôt de sa personne a été placé sous la surveillance du commissaire de police de la ville de Roanne.

M. Jules GULLOUD a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostnambrun, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic provisoire, et autorisé à procéder immédiatement à l'inventaire de l'actif.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le deux février prochain, neuf heures du matin, au greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-Commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le vingt-un janvier mil huit cent cinquante-quatre.

BARBE, greffier.

FAILLITE

DU SIEUR JOSEPH BRUITS,

De la Pacaudière.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du dix-neuf de ce mois, le sieur Bruits, aubergiste et entrepreneur de roulage, demeurant à la Pacaudière, a été déclaré en faillite, à compter provisoirement du même jour; le dépôt de sa personne a été placé sous la surveillance de la gendarmerie.

M. Jules GULLOUD a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Giboudeau, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic provisoire, et autorisé à procéder immédiatement à l'inventaire de l'actif.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le deux février prochain, neuf heures du matin, au greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-Commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le vingt-un janvier mil huit cent cinquante-quatre.

BARBE, greffier.

LA PROVINCIALE,

(Contre l'incendie) autorisée le 24 juillet 1851.

Demande un directeur pour l'arrondissement de Roanne, auquel on fera une position sûre et lucrative. — S'adresser, FRANCO, au directeur, rue de Bourbon, 15, à Lyon. 5-1

En considération des nombreuses contrefaçons surgies à la suite des chaînes Goldberger et en conséquence de l'infailibilité universellement reconnue de ce remède; contrefaçons affectant les dénominations les plus pompeuses, et se débitant sous des noms de soi-disant inventeurs presque identiques à celui de l'inventeur réel des chaînes galvanico-électriques, le public est prévenu, que toute chaîne sortant des ateliers Goldberger est renfermée dans une petite boîte, portant sur le couvercle le nom « J. T. GOLDBERGER », et sur le revers les « AIGLES D'AUTRICHE » et le « TIMBRE DE LA FABRIQUE-GOLDBERGER », impression en or; et que le seul Dépôt, pour la ville de Roanne, s'en trouve, comme par le passé, chez M. MERCIER, pharmacien.

CHAÎNES GOLDBERGER

Saccharure d'Aconit Beral,

Remède souverain de la toux, l'asthme, le catarrhe, l'enrouement, la bronchite, la grippe. Son action jamais nuisible est instantanée. — 1 fr. 50 c. la boîte.

SIROP DE DENTITION

du Dr. Delabarre.

Facilite la dentition, et prévient la douleur chez les enfants dont on a soin d'en frictionner légèrement les gencives. 5 fr. c. 50 le flacon. Pour éviter la contrefaçon, chaque enveloppe porte le timbre du gouvernement. — Dépôt dans cette ville, à la pharmacie Roubaud, et à Paris, Pharm. Beral, 14, rue de la paix.

CHOCOLAT DIGESTIF DE VICHY



BREVETÉ s. g. d. g.
Ce Chocolat, destiné surtout aux estomacs faibles, contient tous les principes alimentaires et réparateurs des meilleurs Chocolats. Il est plus digestif, parce que la partie grasse du cacao, que certains estomacs ne peuvent digérer, est rendue soluble par les SELS DE VICHY qui entrent dans sa composition. C'est rendre un véritable service à l'hygiène publique que d'offrir un Chocolat léger, excellent et qui renferme les propriétés bienfaisantes DES EAUX DE VICHY.

Le Chocolat de Vichy se vend aux Pyramides, rue S.-Honoré, 295, au dépôt général de la Compagnie fermière pour tous les produits de Vichy; Et chez MM. IBLÉD frères et C^{ie}, rue du Temple, 4.

Les formes et boîtes sont déposées, afin de prévenir la contrefaçon.



ANNALES

DE LA

COLONISATION ALGÉRIENNE

BULLETIN MENSUEL

De la Colonisation Française et Etrangère,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HIPPOLYTE PEUT.

Les Annales de la Colonisation algérienne ont été fondées pour faire connaître l'Algérie à la France et pour hâter le développement de nos établissements du nord de l'Afrique, en appelant de leur côté le courant de l'émigration européenne, et en signalant les ressources de tous les genres et les nombreux éléments de richesse qu'ils offrent à l'emploi intelligent des bras et des capitaux.

Cette revue, à laquelle l'administration fait toutes les communications de nature à intéresser l'opinion, et dont plusieurs circulaires ministérielles, adressées aux préfets, ont vivement recommandé la propagation dans les départements comme œuvre de haut intérêt public, ne s'occupe pas seulement de l'Algérie, mais, ainsi que son titre l'indique, elle tient ses lecteurs au courant de tout ce qui se fait d'important en matière de colonisation dans le monde entier.

Les Annales de la Colonisation Algérienne paraissent le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 4 à 6 feuilles d'impression, 64 à 96 pages de texte grand in-8^o, édition de luxe, et formant tous les ans deux volumes d'au moins 584 pages chacun, contenant ensemble la matière de 5 à 6 volumes ordinaires du même format. Le premier numéro a paru le 15 janvier 1852.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

FRANCE et ALGÉRIE. — Un an, 14 fr.; — Six mois, 8 fr.

ON S'ABONNE : à PARIS, à la Librairie agricole, 26, rue JACOB. — Dans les DÉPARTEMENTS, chez tous les libraires et tous les directeurs de messageries, ou, mieux encore, en envoyant un mandat à vue ou un mandat sur la poste.

L'AGRICULTURE bulletin commercial agricole, COURRIER DES HALLES.—ÉCHO DES MARCHÉS

Cours officiels et authentiques de toutes les denrées et marchandises.

Rédacteur en chef : M. JACQUES-VALSERRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Edition quotidienne, un an, 23 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 18 fr. — On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement, à l'essai, à toutes les personnes qui en font la demande par lettre affranchie.

POUR SE BIEN GUÉRIR

d'un rhume, de la grippe, d'inflammations irritations de poitrine, d'estomac et des intestins, maladies du cœur, maladies nerveuses et névralgies, etc., etc., prenez le JULES CALMANT DE BRUGNATELLI, que vous trouverez à Lyon, chez M. Derbad, rue Tupin, 10; à St-Etienne, chez M. Jacob; à Roanne, chez M. Mercier; à Tarare, chez M. Michel, tous pharmaciens.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte, faite par M. DUMONT, pharmacien à Cambrai, dans sa pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail, sur cet objet, déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine, toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.)

Dépôt, à Roanne, pharmacie de M. Mercier, rue Impériale, ainsi que dans les meilleures pharmacies du département.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX
De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaisser, les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du Flacon, 5 francs.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Roanne chez M. Chambosse.

SIROP DU DUSOURD Approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris. Seul Sirop de fer autorisé (décret du 3 mai 1850). Guérit: suppressions, pâles couleurs, fleurs blanches, pertes, scrofules, rachitis, fortifie les enfants, les vieillards, etc. La bouteille porte le nom Mailhetard, pharmacien, et la signature Dusourd. — 5 fr. la b^{te}. 3 fr. la 1/2 bouteille. Dépôt: à Roanne, chez M. Mercier, pharmacien.

RHUMES

Les professeurs de la faculté de médecine de Paris ont officiellement constaté l'efficacité du Sirop et de la Pâte de Nafé contre ces affections.

Dépôt à la pharmacie de M. MERCIER, à Roanne, et à la direction des postes de Lapaudière.

A LOUER

A la Toussaint prochaine,

UN CABARET,

AVEC 2 CHAMBRES, CAVE et GRENIER, Situé au Goteau, près du pont, A L'ANCRE.

S'adresser à M. RIGOLLET.

A VENDRE,

Pour cause de maladie, UNE

FABRIQUE D'HUILE

Située à Roanne, dans la position la plus avantageuse.

Elle possède une nombreuse clientèle et jouit, dans le pays, d'une réputation méritée et acquise par plus de 60 années d'exploitation. — S'adresser au bureau du journal.

LE S^r LOMBARD,

Ancien facteur et accordeur de pianos de la maison Pape,

A l'honneur d'annoncer à MM. les amateurs, qu'il est arrivé à Roanne, pour 8 jours.

Il loge à l'hôtel Gouttenoire, traicteur, rue Sainte-Elisabeth, près des Capucins.

Roanne, imprim. Chorgnon.

— Avis. MM. Coquard et Blondel, annoncent que leur vente mobilière de la rue des Bourrassières, qui a été retardée par la maladie du sieur Blondel, reprendra son cours lundi 50 janvier.

PRESSES et PIERRES lithographiques A VENDRE.

S'adresser à M. VIGNY, cafetier à Roanne.

3,000 francs

A PLACER en viager sur une tête de 55 ans, réversible sur une autre de 65.

S'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne.

MAISON A Vendre à l'Amiable.

Située à Roanne, dans un quartier populeux, bâtie à pierres et chaux et restaurée à neuf.

Elle est disposée convenablement pour la fabrication de la cotonne et la teinture. 18 métiers à tisser y sont déjà montés. — Elle contient en outre un logement de maître.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal.

MÉTODIQUES COSMÉTIQUES

FIXER DENTIFRICE au Quinquina, Pyréthre et Gayac, pour l'entretien de la bouche, guérit immédiatement les rages de dents. Le flacon, 1 fr. 25 c.

POUDRE DENTIFRICE au Quinquina, Pyréthre et Gayac, à base de magnésie, pour nettoyer et conserver les dents. Le flacon, 1 fr. 25 c.

EAU LESTRALE pour embellir les cheveux, guérit et prévient les pellicules farineuses, calmer la démangeaison du cuir chevelu. Le flacon, 5 fr.

EAU LECODERME pour la toilette du visage, d'une action sûre et prompt pour dissiper les boutons, couperoses, dartres, feu du rasoir. Le flacon, 5 fr. — Chez tous les marchands parfumeurs, et directement chez J.-P. LATOZE, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris; Mercier, pharmacien à Roanne; Essy, pharmacien à Montbrison. S'adresser à St-Etienne.